

Ruhengeri le 27 janvier 1958

Nº A/302/RI.2/02

RUHENGERRI



20621

-Copie pour information à
Monsieur le Comptable Territorial

Monsieur Karangwa Phocas

à

RUHENGERRI

Monsieur,

Je vous inflige une retenue de traitement
de cent francs pour négligence commise au service, en l'oc-
currence pour n'avoir pas expédié une convocation urgente

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE
DE MAN.J